

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 04 avril 2022

L'an deux mil vingt deux et le 04 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2022.

Nombre de membres en exercice : 9

**Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain – FOREST Daniel – GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - MM. SAVOYE Marc - TRICHARD Pascal.**

**Approbation du précédent compte rendu : à l'unanimité**

**Nomination du secrétaire de séance : Cyril POURREYRON**

M. Le Maire rappelle comment fonctionne le budget d'une collectivité.

### **1 / BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### ➤ **Compte Administratif 2021**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	54 767.87 €	54 767.87 €	16 243.00 €	16 243.00 €
Réalisé	12 762.81 €	8 050.05 €	5606.25 €	9 127.75 €
Résultat 2021	-4712.76 €	/	/	3521.50 €
Résultat 2020	/	<b>9067.87 €</b>	/	<b>7043.00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2021</b>	/	<b>4355.11 €</b>	/	<b>10 564.50 €</b>

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

#### ➤ **Approbation du compte de gestion 2021**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, **le compte de gestion assainissement 2021** tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 4 712.76 €
Résultat antérieur	9 067.87 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>4 355.11 €</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 564.50 €
Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en exploitation R002</b>	<b>4355.11 €</b>

➤ **Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes soit 55 555.11 €

Investissement : Dépenses = Recettes soit 19 764.50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2022.

**2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et propose aux conseillers de ne pas modifier les taux.

Les conseillers, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable et votent ainsi les taux des deux taxes directes locales, à savoir :

- taxe foncière bâti	<b>28.61 %</b>	soit un produit estimé à	<b>66 604 €</b>
- taxe foncière non bâti	<b>20.24 %</b>	soit un produit estimé à	<b>19 451 €</b>

**3/ BUDGET COMMUNE**

➤ **Compte Administratif 2021**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	315 982.00 €	530 885.27 €	209 726.00 €	209 726.00 €
Réalisé	182 608.93 €	289 489.50 €	92 009.02 €	64 073.37 €
Résultat 2021	/	106 880.57 €	-27 235.65 €	/
Résultat 2020	/	<b>272 652.27 €</b>		<b>72 450.41 €</b>
<b>Résultat de clôture 2021</b>	/	<b>379 532.84 €</b>		<b>44 514.76 €</b>

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

➤ **Approbation du compte de gestion 2021**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, **le compte de gestion communal 2021** tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 106 880.57 €
Résultat antérieur	272 652.27 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>379 532.84 €</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement	44 514.76 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>379 532.84 €</b>

➤ **Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>526 897.00 €</b>	<b>652 650.84 €</b>

  

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>624 614.76 €</b>	<b>624 614.76 €</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget 2022.

La séance levée à 23h00  
Prochaine séance le lundi 11 avril 2022